



Dixième palmarès des Rubans du développement durable

LE LABEL DE REFERENCE POUR LES COLLECTIVITES ENGAGEES DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis dix ans, les Rubans promeuvent une culture exigeante du développement durable et distinguent annuellement des collectivités qui conduisent des politiques globales, efficaces et innovantes en la matière. Reconnu comme une référence par les collectivités, le concours des Rubans du développement durable est animé par l'Association des maires de France, l'Association des Maires de Grandes villes de France et le Comité 21 (Comité français pour le développement durable).

Son jury réunit 22 acteurs nationaux représentatifs du secteur local, des médias et des organismes spécialisés dans les différents enjeux du développement durable sur les territoires, ainsi que la Caisse des Dépôts, GDF SUEZ, Eiffage et SNCF, les partenaires de l'opération. Pour cette dixième édition, Dominique Bourg, philosophe et professeur à l'Université de Lausanne, succède à Jean-Marie Pelt et Denis Cheissoux à la présidence du jury.

En 2012, le jury a conduit une évaluation exigeante de l'ancrage des démarches de développement durable dans le temps et sur les territoires. Il a récompensé les collectivités qui animent de manière dynamique leur projet territorial de développement durable, en mobilisant les citoyens et les acteurs socio-économiques, et en développant des idées et des actions innovantes.

UN PALMARES 2012 QUI MONTRE LA FORCE MOBILISATRICE DES COLLECTIVITES LOCALES SUR LEUR TERRITOIRE

Huit collectivités obtiennent le label des Rubans : **La Roche-sur-Yon (85), Valenciennes (59), Villefranche-sur-Saône (69), la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées (64), la communauté de Lorient agglomération (56), le Conseil général de la Somme (80), le Conseil général de la Réunion (974), le Conseil général de la Seine-Saint-Denis (93).**

Onze collectivités obtiennent le renouvellement de leur Ruban : **Beynat (19), Bordeaux (33), Carquefou (44), Colmar (68), Créon (33), Echirolles (38), Mellé (35), Orléans (45), Grand Alès-en-Cévennes (30), Pays de Montbéliard Agglomération (25), Grand Nancy (54).**

Le jury a reconnu la capacité d'innovation chez ces 19 collectivités lauréates pour impliquer toujours plus d'acteurs socio-économiques et de citoyens à travers des réflexions prospectives et des actions à fort levier mobilisateur. Ces collectivités labellisées ont fait du développement durable un axe d'identité et d'attractivité de leur territoire. Dominique Bourg salue « des démarches au long cours, qui se poursuivent et s'approfondissent avec le temps. L'inscription des projets dans la durée leur permet d'élargir les publics et les secteurs concernés, et de se mailler avec la vie des entreprises. »

REMISE DES PRIX LE 4 DECEMBRE 2012 AU SENAT

Les labels seront remis le 4 décembre prochain dans les salons de la Présidence du Sénat, sous le Patronage de Jean-Pierre Bel et en présence de Dominique Bourg, président du jury 2012. La remise réunira les exécutifs des collectivités lauréates, les Présidents de l'Association des maires de France et de l'Association des Maires de Grandes Villes de France ainsi que les représentants des partenaires des Rubans.

Les labels sont décernés pour une durée de deux ans. Des panneaux signalétiques sont affichés à l'entrée des territoires et sur les supports de la communication des collectivités. En dix ans, 137 labels ont été décernés par les Rubans du développement durable.

www.rubansdudeveloppementdurable.com

CONTACT PRESSE



Agence PLUS2SENS
104, rue Tronchet - 69006 Lyon - Tél. : 04 37 24 02 58 - www.plus2sens.com
Claire-Marie SIGNOURET - cm@plus2sens.com
Carmela SILLETTI - carmela@plus2sens.com

